ACCORD TARIFAIRE Remontées Mécaniques

" FORFAITS SAISON ESPACE SAN BERNARDO REMISE SUR VOLUME"

_____ SAISON HIVER 2026 / 2027_____

ENTRE,

LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR, SAS DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE, d'une part, représentée par **Monsieur Jean REGALDO**, son directeur,

ET,

Le Groupement de commandes des Centres Communaux d'Action Sociale de Montvalezan et de Séez, d'autre part, représenté par **Monsieur Jacky ARPIN, président CCAS Montvalezan** et **Monsieur Lionel ARPIN**, **président CCAS Séez,**

1 place de la Mairie – Le Chef-Lieu – 73700 MONTVALEZAN

1 rue Saint Jean Baptiste– 73700 SÉEZ

Contact e-mail : dgs@montvalezan.fr

Contact e-mail : dgs@seez.fr

ci-après dénommé «le partenaire »

Il a été convenu ce qui suit :

⇨ **ARTICLE 1 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent contrat est valable pour la SAISON HIVER 2025/2026 du 13 décembre 2025 au 18 avril 2026 (dates soumises aux conditions d'enneigement).

Pour information : Date de fermeture du domaine Italien le 12/04/2026.

LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR accordera au partenaire des conditions préférentielles sur un achat groupé de minimum 20 forfaits Saison payants selon le

barème de la grille présente à l'article 2. Les forfaits Saison sont valables sur l'Espace San Bernardo pour la SAISON HIVER 2026/2027. Les forfaits annuels sont valables sur l'Espace San Bernardo pour la SAISON HIVER 2026/2027 et sur La Rosière pour la SAISON ÉTÉ 2027.

⇨<u>ARTICLE 2</u> : TARIFS – Hors carte rechargeable facturée 2€

		TARIF PUBLIC	Tarifs remisés en fonction du volume		
			De 20 à 49 forfaits	De 50 à 149 forfaits	Au-delà de 150 forfaits
			-15%	-25%	-40%
FORFAIT SAISON HIVER	Adulte	796,00 €	676,50 €	597,00 €	477,50 €
	Enfant (5-12 ans)	597,00 €	507,50 €	448,00 €	358,00 €
	Senior (65-74 ans)	716,50 €	609,00 €	537,50 €	430,00 €
	Vermeil (75 ans et +)	224.50 €	191.00 €	168.50 €	134.50 €
FORFAIT ANNUEL	Adulte	896,00 €	761,50 €	672,00 €	537,50 €
	Enfant (5-12 ans)	672,00 €	571,00 €	504,00 €	403,00 €
	Senior (65-74 ans)	806,50 €	685,50 €	605,00 €	484,00 €

Une liste complète d'un minimum de 20 personnes avec nom, prénom, date de naissance et photo de chaque skieur est requise à la commande et ne pourra faire l'objet d'aucune modification à postériori.

ASSURANCE SKI

Une assurance ski "Carré Neige" est proposée par LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR. Elle couvre les frais en cas d'accident lors d'une activité liée à la neige: voir conditions générales sur le site www.carreneige.com.

J.A.

LA ROSIÈRE
DOMAiNE
OUTDOOR

⇨**<u>ARTICLE 3</u> : DELIVRANCE, REMISE ET DISTRIBUTION DES FORFAITS**

La commande des forfaits devra parvenir au plus tard le 30 novembre 2026 à LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR.

Les forfaits émis seront remis à chaque CCAS du Groupement de commandes qui se chargera de les distribuer aux destinataires.

⇨**<u>ARTICLE 4</u> : FACTURATION**

Ces forfaits seront facturés à chaque CCAS du Groupement de commandes et seront réglés par chaque CCAS au plus tard le 31 janvier 2027.

⇨**<u>ARTICLE 5</u> : REGLEMENT**

<u>Merci de cocher le mode de règlement choisi</u>.

☐ Virement bancaire au numéro de compte suivant :

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

41 rue de la République – 73201 ALBERTVILLE Cedex

IBAN n° : FR 76 1680 7000 0730 8349 1321 434

Bank identification code (BIC): CCBPFRPPGRE

☐ Prélèvement sur le compte bancaire du montant de chaque facture

(si ce mode de paiement est choisi, le mandat sera transmis ultérieurement)

☐ Prélèvement sur carte bancaire VISA du montant de chaque facture (joindre une autorisation de prélèvement sur laquelle figurera : les 16 n° de la carte et les 4 n° de la date d'expiration).

J.A.

⇨**ARTICLE 6** :

Le Partenaire reconnait avoir pris connaissance des Conditions de Vente et d'Utilisation pour les Partenaires, ci-joint.

Toute infraction à la présente convention pourra conduire à la résiliation du présent contrat et entraîner des pénalités.

Tout litige qui pourrait naitre de l'interprétation ou de l'exécution du présent accord entre les parties sera de la compétence exclusive du tribunal de grande instance d'Albertville.

Fait à La Rosière, le vendredi 14 août 2026

en 2 exemplaires

Pour Le CCAS de Montvalezan

Jacky ARPIN

Jacky ARPIN

Certifié par youtrust

Pour le CCAS de Séez

Lionel ARPIN

Pour LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR,

Jean REGALDO

J.A.

Conditions de Vente et d'Utilisation

pour les Partenaires

L'acquisition de forfaits, que ce soit via un intermédiaire ou en vente directe, suppose la connaissance et l'acceptation intégrale des clauses de transport ainsi que des Conditions Générales de Ventes (CGV) et Conditions Générales d'Utilisation(CGU) affichées en point de vente, disponibles sur www.larosiere.ski ou sur simple demande. Le partenaire s'engage à les porter à la connaissance de ses clients.

Conditions générales de vente – Partenaires

- Les conditions pour les Partenaires sont applicables dans le cadre d'un contrat de collaboration pour la distribution de forfaits de remontées mécaniques. Le Partenaire est réputé seule entité cliente de LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR
- Le contrat de collaboration devra être signé avant le 30 novembre précédent la saison concernée.
- La carte rechargeable sur laquelle le forfait est enregistré coûte 2€.
- Si commande via un Bon d'échange, 1 spécimen devra être transmis également avant le 30 novembre pour qu'il puisse être correctement identifié au moment de sa présentation en caisse.
- La dégressivité des tarifs des forfaits à jours consécutifs tient compte de la prise de risques météorologiques pouvant entrainer une fermeture partielle ou totale du parc de remontées mécaniques.
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction du taux de TVA et ou de toute autre règle fiscale.
- Le client du Partenaire doit être informé des conditions d'Utilisation du forfait notamment d'un possible contrôle de son titre de transport sur : la catégorie de client, l'achat réalisé via le Client-Revendeur, rapprochement éventuel avec liste de réservation, ….
- Le client du Partenaire ne saurait prétendre directement à une quelconque somme ou prestation compensatrice auprès de LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR. Les demandes éventuellement formulées

J.A.

directement par l'utilisateur auprès de LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR seront transmises au Partenaire pour traitement par celui-ci.

- En cas de réclamation émanant du Partenaire, liée à la fermeture totale du domaine skiable de La Rosière à l'initiative de l'exploitant et sur présentation des justificatifs nécessaires, peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le client du Partenaire, sous forme d'émission d'avoir, sera étudiée au cas par cas. Conformément aux Conditions Générales de Vente affichées en caisse et disponibles sur le site de LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR www.larosiere.ski ; seul un arrêt complet de plus d'une ½ journée de la totalité des remontées mécaniques du domaine skiable de La Rosière, pourra faire l'objet d'un éventuel dédommagement du préjudice subi, auprès du Partenaire, qui ne pourra excéder la durée d'interruption du service ou tarif correspondant.
- Dans le cas de non-consommation partielle ou totale du forfait par le fait du client, LA ROSIERE DOMAiNE OUTDOOR n'est tenue à aucun dédommagement. La non-consommation du forfait par le fait du client ne peut être prise en compte que dans le cadre d'une assurance adaptée, comme celle proposée en supplément.
- Respect des mesures et règles sanitaires : Dans le but de faire face à toute pandémie déclarée comme telle par les autorités de santé, et notamment dans le contexte épidémique du Covid19 l'exploitant a mis et met en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène correspondantes. L'Usager est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires, susceptibles d'évoluer selon la situation sanitaire, dès lors qu'elles sont en vigueur (ex : passe vaccinal, gestes barrières…). Pour plus d'information, consultez les dispositions sanitaires en vigueur à la page internet suivante : https://www.larosiere.ski/infos-pratiques/reservez-sans-risque.html.

Accusé de réception en préfecture
073-267301992-20260831-2026-003-002-DE
Date de télétransmission : 07/09/2026
Date de réception préfecture : 07/09/2026

J.A.